

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

Loi n. 1.437 du 02/12/2016 portant approbation de ratification de l'Accord multilatéral entre les autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers

(Journal de Monaco du 9 décembre 2016) .

Article unique .- Est approuvée, en application du chiffre 2° du deuxième alinéa de l'article 14 de la Constitution, la ratification de l'Accord multilatéral entre les autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, signé par la Principauté le 15 décembre 2015.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.